

Monsieur le Président de la commission d'enquête
Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
Orléans Métropole
Espace Saint-Marc
5 Place du 6 juin 1944
45000 Orléans

23 Septembre 2021

Ref. CVL45SCV1 – Projet de centrale photovoltaïque au sol de Saint-Cyr-en-Val

Intégration du projet dans le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain – Orléans Métropole

Monsieur le Président,

L'entreprise Kronos Solar Projects souhaite vous faire part d'un projet de centrale photovoltaïque au sol que nous développons actuellement sur un terrain dans le périmètre du futur PLUM – Orléans Métropole, sur la commune de Saint-Cyr-en-Val (45590).

Kronos Solar a acquis la maîtrise foncière des terrains le 23 novembre 2019 et a depuis entrepris des études dans le but d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

Pour information le site d'implantation retenu pour ce projet (qui est détaillé en annexe) est une ancienne carrière ayant été remblayée par stockages de matériaux et déchets inertes et qui est aujourd'hui en état de friche. Ce terrain est par ailleurs situé hors de toute zone de protection naturaliste (NATURA 2000, Znieff I et II, ZICO, ...).

Vous trouverez en annexe de ce courrier la liste des parcelles cadastres concernées ainsi qu'un plan de situation.

De par la nature dégradé du terrain ce projet respecte ainsi la volonté des services de l'état en matière de développement des énergies renouvelables et permettrait de redynamiser une friche aujourd'hui sans usage, sans pour autant porter atteinte aux activités agricoles ou à la protection de la nature et de la biodiversité.

Ce projet de centrale photovoltaïque permettra à l'Intercommunalité Orléans Métropole de contribuer aux objectifs du Plan Pluriannuel de l'Energie 2020 (PPE 2020) et du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de la Région Centre-Val-de-Loire.

Ce projet alimentera le réseau public d'électricité par sa production d'énergie verte décarbonnée dont bénéficieront les consommateurs de l'agglomération.

Enfin le projet sera par ailleurs générateur de retombées fiscales (notamment taxe d'aménagement et IFER) dont bénéficieront les collectivités associées.

Ce projet constitue donc une installation d'intérêt collectif.

Le projet de PLUM objet de cette enquête publique prévoit que ce terrain soit classé en zone naturelle (N), et fait l'objet d'un emplacement réservé (numéro N003).
Dans ces conditions notre projet n'est pas autorisable.

Aussi nous demandons le retrait de l'emplacement réservé et un zonage permettant l'implantation d'une centrale photovoltaïque (**N-ENR**).

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour plus d'information, notamment aux coordonnées suivantes :

Email : antonin.brunel@kronos-solar.fr

Mobile : 06 10 42 74 14

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Bien cordialement

Antonin Brunel
Chef de Projet

Annexe 1 – Listes des parcelles

Commune	Adresse	Section	Numéro de la feuille	N° de parcelle	Superficie (m2)
Saint-Cyr-en-Val (45590)	Rue de Concyr	AV	000 AV 001	177	32 941
Saint-Cyr-en-Val (45590)	Rue de Concyr	AV	000 AV 001	178	16 627
Saint-Cyr-en-Val (45590)	Rue de Concyr	AV	000 AV 001	179	27 460

Annexe 2 – Plan de situation

